

## BAREME DE PERTE DES POINTS

### Perte de 1 POINT :

- Chevauchement d'une ligne continue seule ou quand elle n'est pas doublée d'une ligne, discontinue du côté de l'usager,
- Dépassement de moins de 20 Km/h de la vitesse maximale autorisée.

### Perte de 2 POINTS :

- Circulation ou stationnement sur le terre-plein central de l'autoroute,
- Dépassement de la vitesse maximale autorisée comprise entre 20 km/h et moins de 30 km/h,
- Accélération de l'allure par le conducteur d'un véhicule sur le point d'être dépassé,
- Usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation,
- Usage d'un appareil testant la présence d'un radar.

### Perte de 3 POINTS :

- Circulation sur les bandes d'arrêt d'urgence,
- Dépassement de la vitesse maximale autorisée compris entre 30 et 40 km/h,
- Dépassement dangereux,
- Changement important de direction sans avoir averti et s'être assuré que la manoeuvre est sans danger pour les autres usagers,
- Non- port de la ceinture de sécurité pour les conducteurs de voitures et de camionnettes,
- Non-port du casque ou port d'un casque non homologué pour les conducteurs de deux roues immatriculés,
- Stationnement sur la chaussée, la nuit ou par temps de brouillard en un lieu dépourvu d'éclairage public, d'un véhicule sans éclairage ni signalisation,
- Arrêt ou stationnement dangereux,
- Franchissement d'une ligne continue seule ou quand elle n'est pas doublée par une ligne discontinue du côté de l'usager,
- Circulation sans motif sur la partie gauche de la chaussée,
- Non respect des distances minimales imposées entre véhicules.

### Perte de 4 POINTS :

- Non respect de la priorité,
- Non respect de l'arrêt impose par le panneau " stop " ou par le feu rouge fixe ou clignotant,
- Dépassement de 40 Km/h (et inférieur à 50km) de la vitesse maximale autorisée,
- Circulation la nuit ou par temps de brouillard en lieu dépourvu d'éclairage public, d'un véhicule sans éclairage ni signalisation,
- Marche arrière ou demi-tour sur autoroute,
- Circulation en sens interdit.

### Perte de 6 POINTS :

- Dépassement de 50 Km/h ou plus de la vitesse maximale autorisée,
- Homicide ou blessures involontaires entraînant une incapacité totale de travail,
- Conduite ou accompagnement d'un élève conducteur avec un taux d'alcoolémie supérieur à 0,5 gramme par litre de sang ( ou 0,25 mg/l d'air expire),
- Refus de se soumettre aux vérifications d'alcoolémie,
- Conduite après usage de stupéfiants ou refus du dépistage de stupéfiants,
- Délit de fuite,
- Refus d'obtempérer, d'immobiliser le véhicule et de se soumettre aux vérifications,
- Entrave ou gêne à la circulation,
- Défaut volontaire de plaques d'immatriculation et fausses déclarations,
- Utilisation volontaire de fausses plaques d'immatriculation,
- Conduite malgré rétention ou suspension du permis.
- Refus de restitution du permis.

Perte maximale de points : Pour plusieurs infractions simultanées on peut perdre jusqu'à 8 points.